

1106865602

DATE DEPOT	2011-07-19
NUMERO DE DEPOT	2011R069040
N° GESTION	2011B15669
N° SIREN	533652004
DENOMINATION	SCS ARPAJON
ADRESSE	7 place d'Iena 75116 Paris
DATE D'ACTE	2011/07/10
TYPE D'ACTE	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE	NOMINATION DE GERANT(S)

SCS ARPAJON
Societe en Commandite Simple a capital variable
Siege social 7 place d'Iena, 75116 Paris
En cours d immatriculation au R.C.S de Paris

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 10 JUILLET 2011

L'an deux mil onze,
Et le dix juillet, à dix heures,

Les associes de la SCS ARPAJON Societe en Commandite Simple a capital variable en cours d immatriculation au Registre du Commerce et des Societes de Paris (ci apres « la Societe » ou « la SCS »), se sont reunis au siege social, en assemblee générale ordinaire

Monsieur Thierry CHOURAQUI preside la seance en sa qualite de representant legal de la societe BOISSIERES PART, Associee Commanditee Gerante

Sont presents ou representes

- BOISSIERES PART, Associee Commanditee,
 Representee par son gerant, Monsieur Thierry CHOURAQUI,
 Proprietaire de cinq mille quatre vingt dix parts sociales, ci — 5 090 parts
- MARNE ET FINANCE, Associee Commanditee,
 Representee par son President, Monsieur Thierry CHOURAQUI
 Proprietaire de dix parts sociales ci — 10 parts
- 189 SAINT JACQUES, Associee Commanditaire,
 Representee par son gerant, Monsieur Gerard CHARVERON,
 Proprietaire de deux mille quatre cents parts sociales, ci — 2 400 parts
- La societe CFC, Associee Commanditaire,
 Representee par son gerant, Monsieur Gerard CHARVERON,
 Proprietaire de mille cinq cents parts sociales, ci — 1 500 parts
- Monsieur Thierry CHOURAQUI, Associe Commanditaire,
 Proprietaire de mille parts sociales, ci — 1 000 parts

Soit un total de dix mille parts sociales, ci — 10 000 parts

Le President de seance constate que les associes presents detiennent l'integralite du capital social, et qu'en consequence, ils peuvent valablement deliberer et prendre leurs decisions a la majorite requise

Le President depose ensuite sur le bureau et met a la disposition des associes un exemplaire des statuts de la Societe, signes en date de ce jour

Le President rappelle ensuite l'ordre du jour de la presente assemblee

- Designation du gerant de la Societe ,
- Pouvoirs a donner en vue des formalites ,
- Questions diverses

Puis le President ouvre la discussion Apres explications diverses n'ayant donne lieu a aucun fait notable, le President met successivement aux voix les resolutions suivantes figurant a l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

Les associes detenant l'integralite du capital social, ceux ci renoncent a invoquer toute irregularite pouvant affecter la convocation de l'assemblee

Cette resolution mise aux voix est adoptee a l unanimite des associes

DEUXIEME RESOLUTION

Les associes decident de nommer en qualite de gerante de la Societe, a compter de ce jour, pour une duree d'une annee, renouvelable par tacite reconduction

- **La Societe BOISSIERES PART,**
 Societe à responsabilite limitee au capital de 9 528,06 €,
 Immatriculee au Registre du Commerce et des Societés de Paris sous le numero 424 084 036,
 Dont le siege social est sis 39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 Paris,
 Representée par son gerant, Monsieur Thierry CHOURAQUI,
 Ci apres « la societe BOISSIERES PART »

La societe BOISSIERES PART, representee par son gerant Monsieur Thierry CHOURAQUI, accepte les fonctions qui viennent de lui etre conferees et declare n'etre frappee d'aucune incapacite ou decheance susceptible de lui interdire d'exercer ces fonctions

La societe BOISSIERES PART, representee par son gerant Monsieur Thierry CHOURAQUI, reconnait avoir parfaite connaissance des Statuts de la Societe, et que la societe gerante aura les pouvoirs les plus etendus pour representer la Societe dans ses rapports avec les tiers et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et operations entrant dans l'objet social, conformement aux dispositions legislatives et reglementaires en vigueur

Cette resolution mise aux voix est adoptee a l unanimite des associes

TROISIEME RESOLUTION

Les associes confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des presentes certifie conforme, a l'effet d'effectuer toutes formalites et publicites de depot et autres qu'il appartiendra

Cette resolution mise aux voix est adoptee a l unanimite des associes

L'ordre du jour etant epuise, et personne ne demandant plus la parole, la seance est levee a dix heures trente

De tout ce qui precede, il a ete dresse le present proces verbal par le President de seance, signe apres lecture par tous les associes

Monsieur Thierry CHOURAQUI
Associe Commanditaire, et President de seance,
President de MARNE ET FINANCE, Associee Commanditee
Gerant de BOISSIERES PART, Associee Commanditee Gerante

Monsieur Gerard CHARVERON
Gerant de 189 SAINT JACQUES, Associee Commanditaire
Gerant de CFC, Associee Commanditaire